Persee

Abel Chatelain

La formation de la population lyonnaise, apports savoyards au XVIIIe s.

In: Revue de géographie de Lyon. Vol. 26 n°3, 1951. pp. 345-349.

Citer ce document / Cite this document :

Chatelain Abel. La formation de la population lyonnaise, apports savoyards au XVIIIe s. In: Revue de géographie de Lyon. Vol. 26 n°3, 1951. pp. 345-349.

doi : 10.3406/geoca.1951.2700

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113X_1951_num_26_3_2700

LA FORMATION DE LA POPULATION LYONNAISE APPORTS SAVOYARDS AU XVIIIe SIÈCLE

par Abel CHATELAIN

Lyon, comme toutes les villes françaises, s'est développée grâce aux apports successifs, anciens ou récents, de populations venues de régions rurales plus ou moins lointaines. La cité rhodanienne peut donc être considérée comme le creuset essentiel du Sud-Est où sont venues se fondre des masses d'immigrants. Il est sans doute malaisé de distinguer la part de chaque région dans ces apports ; cela nécessiterait un dépouillement complet et minutieux pour une grande partie du XIXe siècle et pour le XXe siècle des états de dénombrements quinquennaux déposés aux Archives du Rhône ; la mention du lieu de naissance de chaque recensé est précieuse. Ces dernières années fournissent une documentation non moins utile avec le fichier 1 Bis des cartes d'alimentation.

Mais avant le XIXe siècle, les documents sont plus rares, dispersés et souvent très incomplets ; il faut donc faire flèche de tout bois. Aussi, lorsque les dépôts d'archives renferment des dossiers importants, il est indispensable de les signaler. Les renseignements utilisés ici sont en partie tirés des Archives de la Haute-Savoie (1).

La province de Savoie est, au XVIIIe siècle, la terre classique des migrants temporaires ou définitifs. Le mémoire de l'Intendant de Passier nous apprend ainsi qu'en 1768 « *quantité de filles de cette province en sortent chaque année pour aller travailler aux fabriques de soye établies à Lyon* ». Or, on peut noter qu'alors toutes les communes ont des émigrants, mais celles de l'avant-pays savoyard tiennent la première place par leurs contingents importants. Frangy a 21 migrants à Lyon et Saint-Germain 27. Mais il s'agit souvent aussi d'une émigration de jeunes enfants, émigration peu fructueuse pour le pays. On a parfois insisté sur l'importance des migrations temporaires et sur leur valeur ; il faut bien admettre pourtant que l'émigration définitive tient souvent aussi une très grande place. Le mémoire de l'intendant de Passier apporte à ce sujet des renseignements fort intéressants sur les filles savoyardes qu'on ne revoit plus au pays d'origine : « *La honte de reparaître dans leur paroisse dans le même état d'indigence qu'elles en étaient parties... les arrête* »... « *Une partie s'y marie, d'autres entrent dans des maisons bourgeoises en qualité de domestiques ; quelques-unes, séduites par l'amour du plaisir, se livrent au libertinage et y terminent bientôt leur carrière en contractant une maladie funeste...* » ...« *Il y en a très peu qui reviennent au pays et encore dans un état de langueur et d'infirmité qui les rend presque absolument inutiles ; ou même s'il s'en trouve qui jouissent de l'avantage d'une meilleure santé, leurs*

---

(1) Arch. de la Haute-Savoie. I C. IV. 48 (Liasse). 1768-1784.
— Intendance du Genevois: Emigration.
« Mémoire [de l'Intendant de Passier] au sujet des filles de la province du Genevois et du baillage de Ternier qui s'expatrient et vont pour la plupart à Lyon ». 1768 (1).
« Mémoire de M. de Thoire de Boussy, concernant l'émigration de deux de ses fils ». 1784 (2).
Remarques sur l'émigration. S. d. (3).

Persée BY: creative commons

mœurs sont corrompues, et leur fréquentation les rend plus nuisibles que profitables à leurs compatriotes ». Ainsi, le mémoire de l'Intendant Passier dénombre en 1768 un total de 677 filles expatriées (2). La cause de cette émigration est presque essentiellement l'indigence. Ce sont les parents qui « *sont les premiers à les y engager et à se charger de les conduire à Lyon quand ils se voyent une nombreuse famille sur les bras et sans presqu'aucune ressource pour leur entretien* ». Des exemples très précis nous sont donnés. Ainsi, un maître-maçon de Talloires, Rodolphe Adam, déclare que, père de trois garçons et de huit filles, il va envoyer trois de ses filles à Lyon « *pour ne savoir où les placer ailleurs plus avantageusement* ». On assiste même à une véritable organisation de l'émigration entre la Savoie et Lyon, puisque des femmes font métier de racoleuses ; elles accomplissent jusqu'à trois voyages par an à Lyon pour conduire les filles savoyardes.

La principale conséquence de cette émigration féminine pour les paroisses d'origine est la diminution du nombre des mariages. Les jeunes gens eux aussi sont obligés de partir en grand nombre, mais Lyon n'est pas seule à les attirer : « *Mais l'expatriation des filles n'est rien en comparaison de celle des garçons dont l'on croit avec probabilité qu'environ le quart va dans les pays étrangers, principalement en France et à Rome* ». Il semble que les garçons se livrent beaucoup plus aux migrations temporaires que les filles, aussi leur zone de parcours et de travail est très étendue.

Pour freiner un tel exode vers Lyon, les autorités de Savoie ont-elles réagi ? Un arrêt du 9 décembre 1767 est à retenir : le Sénat de Savoie prohibe l'expatriation des *familles entières* car de telles saignées seraient dangereuses pour le pays. Mais il faut bien reconnaître que cette mesure est inefficace car elle ne vise pas l'émigration d'une partie de la famille. En maintenant quelques personnes de la famille au village, le Sénat espérait éviter les migrations définitives ; beaucoup de migrants restaient temporaires et revenaient régulièrement au foyer familial toujours entretenu.

Plus tard, entre 1780 et 1784, d'autres documents des Archives de la Haute-Savoie nous apportent des renseignements complémentaires. Les migrations des enfants et des filles vers Lyon se poursuivent : « *La mort des chefs de famille qui délaissent des pupilles sans ressources et sans biens est un autre motif d'expatriation. Ces enfants s'en vont par pelotons en France, surtout ceux des environs des villes qui ne tiennent à rien...* ». A Lyon, les filles savoyardes sont de plus en plus employées dans les tissages et leur vie est très dure. On signale que la santé des filles est ruinée par « *le tirage des cordes ; on leur fait faire des travaux au-dessus de leurs forces* ».

Ainsi, ces documents apportent surtout des renseignements sur l'émigration des filles. Une migration de jeunes garçons savoyards était sans doute très connue : celle des ramoneurs. On pouvait penser que les filles restaient au pays. La réalité était souvent tout autre. Les filles gagnaient très tôt Lyon comme domestiques ou comme aides dans les tissages. Toute la Savoie n'est d'ailleurs pas touchée par cette sorte de migration. L'avant-pays savoyard regarde particulièrement vers Lyon. D'autres secteurs envoient leurs migrants temporaires ou définitifs à Paris ou dans l'Est de la France comme l'a montré P. Guichonnet (3) pour le Faucigny. Cependant au début du XIXe siècle, Lyon finira par exercer une certaine attraction même dans le nord de la Savoie (4). Dans l'avant-pays, il est certain que la migration féminine a été en augmentant sans cesse de volume jusque vers 1870 environ, sauf pendant la période

---

(2) Le document est malheureusement endommagé, si bien que le nom de toutes les communes n'est pas lisible, mais le chiffre total est sûr.

(3) P. GUICHONNET, *L'émigration saisonnière en Faucigny pendant la première moitié du* XIXe *siècle* (1783-1860). (Rev. Géogr. Alp. 1945, pp. 465-534).

(4) P. GUICHONNET, *art. cité*, pp. 511, 515, 523, 525.

de la Révolution française. Cette migration est curieuse car c'est pratiquement la seule qui intéresse les femmes. Dans la Haute-Savoie, généralement seuls les hommes émigraient et les femmes les accompagnaient tout à fait exceptionnellement.

Quant aux causes, il faut retenir que le Genevois, dans cette seconde moitié du XVIIIe siècle, était dans un très mauvais état économique : pays de fermiers sans numéraire ; l'agriculture était médiocre et le surpeuplement intense. A côté des montagnards, plus avisés et plus aventureux, les gens du Bas-Pays ont constitué très vite un type d'émigrant urbain non spécialisé, qui s'est prolétarisé. Les femmes ont sans doute peu à peu entraîné les hommes vers Lyon. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et au début du XIXe, l'apport de l'avant-pays savoyard à la constitution de la population de Lyon et de sa banlieue (canuts de la Croix-Rousse) a été certainement très important.

E. Levasseur (5) a noté qu'à la fin de l'Ancien Régime, « *dans la grande fabrique de Lyon on n'admettait pas ou on n'admettait qu'exceptionnellement les ouvriers étrangers, parce qu'on craignait de divulguer les secrets de la fabrication ; les tireuses de lacs et les domestiques seuls venaient de la campagne, surtout du Dauphiné ; beaucoup retournaient à leurs montagnes quand le travail leur faisait défaut* ». Sans doute, E. Levasseur a raison quand il parle du Dauphiné, mais il faudrait savoir exactement quelles communes montagnardes ont fourni les contingents. Il aurait pu aussi ajouter certaines zones de la Savoie comme le prouvent les documents que nous venons d'analyser.

E. Levasseur note d'ailleurs pour Lyon : « *cette fabrique n'aurait pu subsister si elle n'avait eu à bon marché le travail des tireuses de cordes ; 5 à 6.000 jeunes filles sont occupées à ce travail pénible. Elles venaient de la campagne à dix ou onze ans ; vers vingt ou vingt-quatre ans, beaucoup s'élevaient à la condition de liseuse de dessin ou d'ourdisseuse. Elles sont devenues si rares, dit un mémoire de 1787, qu'il faut leur donner, outre la nourriture, 12 à 16 sous par jour, tandis que celles qui étaient engagées à l'année gagnaient seulement deux sous. Si on leur permettait de tenir un métier, ajoute le mémoire, la rareté de ces filles occasionnerait une augmentation ruineuse de la main-d'œuvre. Cependant le règlement qui défendait de les employer au tissage était mal observé, il y eut des maîtres-ouvriers qui n'employaient que des ouvrières* ». Ces données permettent de comprendre beaucoup mieux la valeur de l'exode des filles savoyardes vers Lyon et sa banlieue d'alors.

Justin Godart, dans son étude de l'Ouvrier en soie (6) nous donne d'ailleurs pour la seconde moitié du XVIIIe siècle des chiffres de recensements. En 1752, on dénombre dans l'agglomération lyonnaise 8.163 enfants pour la Fabrique ; en 1761 : 11.354 ; en 1777 : 14.492 ; en 1788 : 13.138. Les jeunes filles venues de la campagne deviennent servantes-tireuses de cordes ; elles sont engagées pour un an et ne peuvent quitter leurs maîtres sous peine de poursuites ; leur vie est très dure et beaucoup finissent à l'hôpital. Elles sont considérées comme un véritable danger pour la moralité publique. Dans les périodes de crises, elles constituent une population flottante car les maîtres peuvent les renvoyer. Avec les reprises du travail, la Fabrique fait alors appel à la réserve de main-d'œuvre du Dauphiné et de la Savoie. Un document de la Grande Fabrique (7) du 16 juillet 1751 nous fait connaître la délibération de la Communauté au sujet du manque de tireuses. Avec la reprise du travail de 1751, la Communauté décide « *que ces sortes de filles venant*

---

(5) E. LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières en France avant 1789* (2 vol. Paris, 1901). Voir particulièrement tome II, pp. 795 et 798.

(6) Justin GODART, *L'ouvrier en soie* (in-8°, Lyon, 1899), particulièrement pp. 22-25 et pp. 172-175.

(7) Arch. Municip. de Lyon. « Arch. de la Grande Fabrique », carton 37, cité par J. GODART.

des montagnes du Dauphiné et de la Savoye, on commettra diverses personnes pour aller dans ces pays annoncer que le travail a repris faveur et qu'il y a quantité de places à remplir chez les maîtres et elles obligeront celles de ces filles qui s'y sont retirées à revenir en cette ville et en amener avec elles un grand nombre d'autres ». On voit là jusqu'où pouvaient aller l'organisation et les mesures de contraintes

Ces filles constituaient une masse prolétarienne sans espoir d'amélioration. Deux causes sont à l'origine de leur libération : la Révolution et l'invention de Jacquard : le métier de ce dernier supprime le travail pénible de la tire pour les filles. Dans la première moitié du XIXe siècle, les filles savoyardes continuent à venir à Lyon, mais cette fois en qualité d'ouvrières ; elles semblent avoir entraîné dans leur migration un très grand nombre d'hommes, si l'on retient les renseignements fournis par Léon Faucher en 1834 (8) : « *A Lyon, les arts de luxe les attirent ; ils s'enrôlent parmi les ouvriers en soie et deviennent, suivant la chance, compagnons tisseurs, imprimeurs sur étoffes, ou chefs d'ateliers* ». Ainsi, la situation a bien changé depuis le XVIIIe siècle et le peuplement d'origine savoyarde à Lyon ne cesse de croître dans la première moitié du XIXe siècle. La colonie savoyarde est une des plus importantes de la ville. Aussi, ne faut-il pas s'étonner qu'au moment de la Révolution de 1848, elle se trouve à la première place. En mars 1848, le procureur général de Lyon note dans un rapport (9) : « Un des faubourgs les plus populeux de Lyon, le faubourg de la Croix-Rousse, inspire de très vives inquiétudes. Ce n'est pas la population indigène que l'on redoute ; elle se fait remarquer en général par un excellent esprit ; mais elle est mêlée d'une partie moins paisible, moins morale, laquelle se compose d'étrangers et surtout de communistes exaltés, entreprenants. Il y a là 5 ou 6.000 individus qui, armés pour la plupart, peuvent se porter tout à coup sur la ville ». Or, les étrangers, ce sont avant tout les Savoyards qui participeront à l'affaire des « Voraces ». A ce sujet, on est très étonné de constater combien les historiens s'en tiennent essentiellement aux événements sans chercher à connaître exactement le nombre de Savoyards de l'agglomération lyonnaise, de quelles communes ils sont originaires, de quels milieux sociaux, depuis combien de temps ils sont installés à Lyon ou fréquentent régulièrement la ville ; la démohistoire a bien besoin de chercheurs. F. Dutacq (10) n'est pas attiré par ces problèmes. P. Guichonnet (11) hasarde un chiffre : « *les Savoyards résident dans les rues populeuses de la Croix-Rousse... ils sont sans doute près de 10.000, en majorité ouvriers en soie...* ». Il serait utile de parvenir à un dénombrement plus précis.

Pendant la seconde moitié du XIXe siècle, l'agglomération lyonnaise continue à attirer de la partie septentrionale des Alpes une main-d'œuvre qui trouve à s'employer dans l'industrie et le commerce ; il y a sans doute eu dispersion des Savoyards dans les diverses branches de l'économie lyonnaise. Mais aussi, comme au XVIIIe siècle, de nombreuses familles bourgeoises lyonnaises ont des domestiques, surtout des femmes, originaires de la Savoie (12). Les deux recensement de 1891 et de 1911 nous donnent une idée

---

(8) Léon FAUCHER *(La Colonie des Savoyards à Paris,* dans la Revue des Deux Mondes, 1834, pp. 314-315). Voir aussi les remarques sur les manufactures en 1811 : rapport du préfet du Rhône (in Abel CHATELAIN, *Les migrations temporaires anciennes à Lyon et dans les pays environnants.* Etudes Rhod., 1949, p. 40).

(9) Archives Nat. BB^30^, 361, « Rapport du Procureur Général », 1er mars 1848.

(10) F. DUTACQ, *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848.* (Thèse, Paris, 1910, 460 p.).

(11) P. GUICHONNET, *L'Affaire des Voraces en avril 1848* (Istituto per la Storia del Risorgimento italiano, comitato di Torino, 1949, Torino, 52 p.). Citation p. 6.

(12) Nous tenons ce renseignement directement de M. Justin Godart.

de l'importance des contingents des Savoyards d'origine résidant dans le département du Rhône; par comparaison avec les autres contingents fixés dans les autres départements, nous constatons que le Rhône tient la seconde place après la Seine.

		1891	1911
Savoie	nés en Savoie	225.134	275.218
	résidant à l'extérieur	67.513	73.112
	résidant dans la Seine	19.808	17.199
	résidant dans le Rhône	15.955	16.052
	résidant dans l'Isère	9.234	12.036
	résidant dans l'Ain	4.288	3.376
Haute-Savoie	nés en Haute-Savoie	237.235	268.780
	résidant à l'extérieur	51.495	47.964
	résidant dans la Seine	15.822	13.000
	résidant dans le Rhône	9.666	8.982
	résidant dans l'Isère	2.486	2.901
	résidant dans l'Ain	4.486	4.476
Total des Savoyards de la Province résidant dans le Rhône :		25.621	25.034

En ne tenant compte que des Savoyards nés en Savoie et résidant hors de la province, 21,5 % se trouvent dans le Rhône en 1891 et 20,6 % en 1911. Pour avoir une idée plus exacte de l'importance de la colonie Savoyarde, il faudrait ajouter tous les savoyards nés de parents savoyards mais dont le lieu de naissance n'est pas en Savoie.

⁂

Ainsi, l'apport savoyard dans la formation de la population de l'agglomération lyonnaise est ancien. Avant le XIXe siècle, c'est un apport surtout féminin. Au XIXe siècle, l'apport est à la fois féminin et masculin, mais alors les contingents se répartissent dans des activités très diverses (13).

L'étude des documents du XVIIIe siècle constitue certes un bon point de départ, mais l'analyse pour les XIXe et XXe siècles serait des plus fructueuses : elle demanderait l'examen approfondi non seulement des dénombrements de population, mais aussi des archives dans les domaines économique et social.

Ne pourrait-on aussi chercher à connaître l'ancienneté des apports savoyards avant le XVIIIe siècle ?

Cette rapide esquisse appelle d'autres analyses.

---

(13) Pour l'influence des migrants savoyards sur leur province, cf. Abel CHATELAIN, *Les migrants temporaires et la propagation des idées révolutionnaires en France au XIXe siècle.* (Revue des Révolutions contemporaines, Société d'Histoire de la Révolution de 1848, 1951).